



.... « LA FEUILLE » du SPEL....

N°6 du 1^{er} mars 2014

Psychologues : Préoccupant état des lieux !

Notre avocat, à qui nous avons soumis les preuves de l'indifférence et des dérives des ARS en matière d'application de la loi relative aux psychologues et psychothérapeutes, nous invite, avant d'entamer une action judiciaire, à un long parcours du combattant passant par la multiplication de courriers ciblés, et d'attente de réponses. Irrité(e)s sur le moment, nous avons tempéré nos ardeurs en prenant connaissance de l'action de l'Ordre des psychologues du QUEBEC

En outre, le dossier accablant que nous avons adressé en février à notre Ministre de Tutelle demandant la convocation, sous son haut parrainage, des « Etats Généraux des Psychologues et de la psychologie », nous oblige à attendre les deux mois réglementaires de réponse administrative.

Enfin, le Secrétaire Général du SNP, M. Jacques BORGY, vient de répondre favorablement à mon courrier de décembre dernier, sollicitant une rencontre en vue d'actions concertées, car nos souffrances libérales demandent à être considérées à l'aune de celles de nos collègues salariés.

1 Mes tours de France réguliers me conduisent, dans un rare prosélytisme, à vouloir déposer dans les boîtes des psychologues ayant une plaque professionnelle, un exemplaire de LA FEUILLE assorti d'une invitation à nous rejoindre. C'est un exercice assez instructif car le plus souvent je suis confrontée aux cas de figure suivants :

↷ Impossibilité d'accès aux boîtes aux lettres de nos confrères, du fait des digicodes, d'autant que des plaques ne comportent aucun numéro de téléphone permettant d'avoir le fameux sésame. S'il m'arrive parfois d'y accéder, aucune boîte à lettres ne porte le nom du psychologue signalé côté rue.

↷ Une montée en étages m'a confrontée à quelques confrères (je devrais dire consoeurs), associés au cabinet d'un médecin, auquel il peut être relié par l'association nom de jeune fille et nom d'épouse. Je ne pense pas que les services fiscaux se soient jamais penchés sur la question de la correspondance entre plaques professionnelles de psychologues (voire psychothérapeutes) et paiement de la Contribution Foncière des Entreprises (ex Taxe Professionnelle qui n'a pas été supprimée, comme l'affirment souvent divers élus, très prompts à dénoncer les cadeaux faits aux entreprises).

J'en conclus que nombres d'entre nous bénéficient d'une sorte de portage libéral par tiers apparenté rabattant une clientèle.

Etre psychologue imposerait autonomie, transparence, accessibilité, ouverture à tous. Ce semi occultisme de nombreux collègues a une incidence en terme d'image de toute la profession.

2 Un cadre salarié d'entreprise me disait récemment, au moment de faire un bilan de compétences financé par le fonds de gestion des congés individuels de formation (FONGECIF) de la région PACA, n'avoir eu le choix qu'entre deux psychologues sur la longue liste des organismes de formation de la ville de Marseille, habilités à cette pratique par cet organisme paritaire collecteur agréé (OPCA). Où sont les psychologues du travail ? Pourquoi et comment avons-nous laissé divers cadres débarqués de services RH d'entreprises vendre des diagnostics ? Alors que ces derniers se targuent d'utiliser tel test d'évaluation anglo-saxon (acheté avec une coûteuse formation), une des deux psychologues déclare avec dédain « ... *ne pas pratiquer de test psychologique* » dans ses bilans. Liberté dans ses méthodes, d'accord, mais quand le FONGECIF demande aux cabinets en cours d'habilitation « *leur certificat de formation* » au test anglo-saxon en question, les quelques psychologues habilités doivent argumenter pour faire valoir leur qualification les rendant libres de leurs méthodes.

J'en conclus que les psychologues ne sont guère attirés par la vie de l'entreprise, pas plus qu'ils ne font de veille concurrentielle. Il y a belle lurette que notre cinquantenaire fournisseur de tests, les Editions du Centre de Psychologie Appliquée (ECPA) a délaissé ses clients psychologues au profit des opérateurs en Ressources Humaines, leur vendant un TD-12, pour «... prévenir les risques liés à la présence de personnalités à tendance dysfonctionnelle au sein de l'entreprise.» (sic).

3 L'un d'entre nous a attiré mon attention sur un récent phénomène que connaît l'Ordre des psychologues du QUEBEC, alors que depuis 18 mois nul ne peut exercer la psychothérapie sans permis, celle-ci n'étant accessible qu'aux seuls psychologues, outre une poignée d'autres professionnels de la santé mentale : Depuis 10 mois, après la dénonciation télévisuelle des dégâts causés par les pseudo psychothérapeutes, avec le slogan « *Ne laissez pas n'importe qui entrer dans votre tête* », l'Ordre est destinataire de trois fois plus de dénonciations qu'à l'ordinaire. Il dispose d'enquêteurs chargés de quelques 400 plaintes (dont 10 à 20% de lourdes manipulations mentales). Malgré la loi, des dizaines de **psycho dérapeutes** sévissent dans le pays. Ce n'est pas tant l'argent qui attirerait ces derniers que le désir d'exercer un ascendant sur autrui. L'Ordre des médecins est également submergé par des cas similaires, au point que ces deux instances demandent l'aide financière du gouvernement pour présenter les dossiers en justice : « *Si les juges n'empêchent pas certaines personnes de pratiquer des psychothérapies quand nos enquêteurs leur apportent des preuves de manipulations sauvages, faire une loi n'aura servi à rien ... Il faut faire respecter la loi* ».

Alors que nous avons beaucoup appris de nos collègues Québécois, ces propos de la présidente de l'Ordre des psychologues, Rose-Marie CHAREST, montrent que seul ce modèle nous conduira à présenter des dossiers construits à la Justice, en nous appuyant sur un réseau d'enquêteurs salariés.

Nous sommes assez grands pour tirer de ces quelques propos les conclusions devant dicter notre action syndicale Soyez nombreux à me faire remonter les informations locales.

Très cordialement

Marie-Ange HELIE
Présidente du SPEL
ADELI 64-93 00 324
mhelie@helie.net